

Diverses informations relatives au  
fonctionnement du lycée

**C'est quoi la CVEC ? A quoi ça sert ?**

C'est la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Elle concerne tous les étudiants français et étrangers suivant des études supérieures en secteur public et privé.

Elle sert à améliorer la vie des étudiants, à financer des actions comme l'accès aux soins accompagnement social, Pratique du sport, accès aux arts et à la culture...

Elle est **OBLIGATOIRE** pour l'inscription en parallèle à l'université et au lycée. Son montant est de 103 €. Les boursiers sont exonérés sur présentation de la notification du CROUS.

**EDUCONNECT : à quoi ça sert ?**

Avec les codes communiqués à la rentrée (aux nouveaux arrivants) ou par leur ancien lycée, les parents et les élèves accèdent à tous les éléments de la scolarité de l'élève.

Vous pouvez, avec ces codes, accéder à Pronote situé dans l'ENT du lycée de Saint-Just (<https://saint-just.ent.auvergnerrhonealpes.fr>) et communiquer avec l'équipe pédagogique, et tous les personnels du lycée. Le lycée communique aussi avec vous par cet espace ou celui de Pronote.

**N'oubliez pas de personnaliser vos codes à la 1ère connexion et de renseigner et valider une adresse mail afin de pouvoir récupérer vos accès en cas de perte.**

Dépannage : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, samedi de 8 h à 12 h (heure de Paris). Ou en ligne : [assistanceteleservices.education.gouv.fr](http://assistanceteleservices.education.gouv.fr)

Attention, vos accès sont définitivement stoppés à votre départ du lycée.

<https://educonnect.education.gouv.fr>

**QUEL SERVICE CONTACTER ?**

**Le Secrétariat Élèves** : tout l'administratif relatif à votre enfant Mail : [secretariat-eleves.0690028f@ac-lyon.fr](mailto:secretariat-eleves.0690028f@ac-lyon.fr)

**MAJ administrative du dossier de votre enfant** (déménagement (fournir un justificatif), changement de n° de téléphone ou d'adresse mail, ...)

**Démision** (envoyer courriel avant de restituer les manuels scolaires et les livres éventuellement empruntés au CDI)

**Certificats de scolarité** (donnés 1 fois aux nouveaux entrants au nombre de 3, ensuite disponibles dans votre espace sur Pronote (accessible par le menu Informations personnelles, documents à télécharger).

**L'intendance** : tous les aspects financiers de la scolarité de l'étudiant Mail : [srh.0690028f@ac-lyon.fr](mailto:srh.0690028f@ac-lyon.fr) : Restauration scolaire (repas possible le soir au même tarif que le midi sous réserve de réservation sur la Borne ou par internet via l'ENT du lycée accessible avec vos codes Educonnect)...

**Vie scolaire** : Toutes vos absences et retards doivent être signalées en vie scolaire : [vie-scolaire.0690028f@ac-lyon.fr](mailto:vie-scolaire.0690028f@ac-lyon.fr) ainsi qu'à votre professeur principal.

**La réorientation, comment ça se passe ?**

Grâce à votre inscription en parallèle à l'université, vous pouvez vous réorienter :

- jusqu'à mi-octobre,
- en fin du 1<sup>er</sup> semestre (décembre),
- en fin de 1<sup>ère</sup> année (évaluation éventuelle).

Vous devez contacter votre université et convenir avec elle des modalités :

LYON 2 : [cpge@univ-lyon2.fr](mailto:cpge@univ-lyon2.fr)

LYON 3 : [contact.cpge@univ-lyon3.fr](mailto:contact.cpge@univ-lyon3.fr)

Une fois obtenu l'accord de l'université, vous devez informer votre professeur principal, puis remettre au secrétariat élèves/étudiants votre lettre de démission.

Les semestres étant différents des nôtres, l'attribution de vos crédits ECTS peut être différée dans l'attente du conseil de classe.

**LES ÉQUIVALENCES CRÉDITS ECTS**

ité :

Ils sont proposés par le lycée pour validation par l'université de votre choix et figurent sur vos bulletins.

Ils vous sont remis sur un formulaire agréé BCE et ECRICOME.

ormatic

es et fi

é sur le

(donne

ue vou

és sur p

Chaque semestre donne droit à 30 crédits ECTS sauf en cas de démission au cours du semestre ou en cas de travail insuffisant.

Ces documents sont à conserver sans limite de durée et de façon pérenne par différents moyens à votre disposition : support papier, clé USB, disque dur externe, sur votre ordinateur, dans vos mails, en photo sur votre téléphone, envoyé par mail à vos responsables légaux...

### **Le Bureau des Etudiants (BDE) :**

Association à but non lucratif, il est le relais entre différentes associations, l'administration du lycée et vous.  
N'hésitez pas à les contacter sur Instagram : @bde\_saint\_just

### La carte Pass'Régio

*Service concernés : La Vie scolaire (validation), la Région (perte carte et dysfonctionnements), votre ancien lycée (radiation).*

*Cette carte est obligatoire pour entrer et sortir du lycée. Elle offre aussi des avantages culturels.*

#### **Renseignements :**

*<https://www.auvergnehonealpes.fr/passregion>*

*Si vous disposez déjà d'une carte : à présenter en Vie Scolaire*

*Perte : contactez la Région ou allez sur leur site.*

### **Les bulletins !**

Les bulletins sont envoyés aux responsables légaux **par mails** via Pronote (*émetteur Index Education Pronote*) à l'issue des conseils de classe sur les courriels renseignés à l'inscription.

**Il vous appartient de télécharger régulièrement ces bulletins** (*Pronote menu Informations personnelles, documents à télécharger*) et de les conserver de façon pérenne par tous moyens à votre convenance : clé USB, support papier, dans vos mails, votre ordinateur, envoyés à vos parents....

**Attention : vos accès à Pronote sont définitivement stoppés à votre départ du lycée.**

### **BOURSE du CROUS**

Si vous êtes boursier, veuillez fournir la notification provisoire que le CROUS vous a délivrée.

Le lycée validera votre présence à la rentrée et sous réserve de présentation du certificat de scolarité de l'université (cf. § l'inscription à l'université).

Cette validation déclenchera le paiement de votre bourse.

**Aussi, n'attendez pas pour effectuer vos démarches auprès de l'université de votre choix.**

## Informations sur le traitement de vos données personnelles pour l'inscription dans l'établissement scolaire

Les données personnelles collectées via le dossier d'inscription papier sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès du Lycée de Saint-Just.

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet de différents traitements mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale :

- la gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- la gestion administrative et financière ;
- le suivi de la scolarité (y compris lié à des scolarisations particulières), l'orientation et l'affectation ;
- la gestion des examens ;
- la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes...);
- l'utilisation d'outils de travail informatisés (Environnement numérique de travail, Pronote, intranet, tablettes...);
- la gestion de la restauration, *de l'internat* et des services annexes (contrôle d'accès).

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Le responsable des traitements est le chef d'établissement.

Certains traitements comme la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion de l'affectation en fonction des spécificités territoriales, le suivi de la scolarité (téléservices d'inscription, livret scolaire numérique, affectation), ou encore la gestion des examens ... sont sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, du recteur d'académie (ou le directeur académique des services de l'Éducation nationale par délégation).

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005).

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

- [L'établissement d'affectation de votre enfant ;](#)
- [Les services académiques du rectorat de l'académie de Lyon.](#)

Aux institutions :

- [À la collectivité territoriale, La Région Auvergne-Rhône-Alpes](#) en charge de l'établissement ;

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au chef d'établissement et, en cas d'insatisfaction, auprès du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant à :

Rectorat de l'académie de Lyon  
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)  
92, rue de Marseille – 69007 LYON

**INSCRIPTIONS PARALLÈLES :****A conserver****Tableau de correspondance LYON 2 et LYON 3 – CPGE 2026-2027 en attente**  
**Attention aux dates pour la réorientation (cf. FAQ annexe 2)**

université Lumière LYON 2		22 FORMATIONS ACCESSIBLES «DE DROIT» AUX ELEVES DE CPGE/FILIERE B/L Lettres et Sciences Sociales	
1ère année - Semestres 1 et 2		2ème année – Semestres 3 et 4	
3ème année – Semestres 5 et 6			
Obligatoire dans la filière de l'étudiant	Composante	Choix du parcours	Poursuite dans le parcours choisi en 2ème année
L1 Filière CPGE B/L – Lettres et Sciences Sociales	UFR Temps & Territoires	L2 Géographie et aménagement Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie
		L2 Géographie et aménagement / histoire – Licence Bi - disciplinaire Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires – histoire Licence Bi - disciplinaire Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie
		L2 Histoire	L3 Histoire
		L2 Histoire / géographie et aménagement Licence Bi -disciplinaire	L3 Histoire / géographie et aménagement Licence Bi -disciplinaire
		L2 Histoire / histoire de l'art et archéologie Licence Bi -disciplinaire	L3 Histoire / histoire de l'art et archéologie Licence Bi – disciplinaire – Ouverture 2023-24
		L2 Histoire de l'art et archéologie	L3 Histoire de l'art et archéologie, histoire de l'art L3 Histoire de l'art et archéologie, archéologie
		L2 Histoire de l'art et archéologie / histoire Licence Bi-disciplinaire	L3 Histoire de l'art et archéologie/ histoire de l'art – histoire Licence Bi-disciplinaire Ouverture 2023-24 L3 Histoire de l'art et archéologie / histoire – histoire de l'art Licence Bi-disciplinaire Ouverture 2023-24
		L2 Histoire de l'art et archéologie / lettres modernes Licence Bi-disciplinaire – Accès soumis à l'avis du responsable pédagogique	L3 Histoire de l'art et archéologie / lettres modernes Licence Bi-disciplinaire – Accès soumis à l'avis du responsable pédagogique
	UFR Langues	L2 LLCER / Allemand	L3 LLCER / Allemand
		L2 LLCER / Anglais	L3 LLCER / Anglais
		L2 LLCER / Arabe	L3 LLCER / Arabe
		L2 LLCER / Espagnol	L3 LLCER / Espagnol
		L2 LLCER / Portugais	L3 LLCER / Portugais
	UFR LESLA	L2 Lettres modernes	L3 Lettres modernes
		L2 Lettres appliquées	L3 Lettres appliquées
		L2 Lettres classiques	L3 Lettres classiques
		L2 Arts du spectacles – parcours images	L3 Arts du spectacles – parcours images
		L2 Arts du spectacle – parcours scènes	L3 Arts du spectacles – parcours scènes
	UFR ASSP	L2 Sociologie	L3 Sociologie
		L2 Sciences politiques	L3 Sciences politiques
		L2 Sciences sociales / Économie et gestion Licence Bi-disciplinaire	L3 Sciences sociales / Économie et gestion Licence Bi-disciplinaire
		L2 Sciences sociales / Géographie et aménagement Licence Bi-disciplinaire	L3 Sciences sociales / Géographie et aménagement Licence Bi-disciplinaire
	UFR FJVD	L2 Administration économique et sociale	L3 Administration économique et sociale – parcours droit et gestion des entreprises
			L3 Administration économique et sociale – parcours économie et management des entreprises
			L3 Administration économique et sociale – parcours marketing et commerce international

L'intégralité de l'offre de formation est accessible sur la page : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/nos-formations> -  
Modalités de candidature : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/candidatures>

**FORMATIONS ACCESSIBLES « DE DROIT » AUX ELEVES DE CPGE**  
**FILIERE ECG – ECONOMIQUE COMMERCIALE GENERALE**  
**INSCRIPTION OBLIGATOIRE en parallèle de la CPGE (Loi ESR de 2013)**

1ère année - Semestres 1 et 2	2ème année – Semestres 3 et 4		3ème année – Semestres 5 et 6
Obligatoirement dans la filière de l'étudiant	Composante	Choix du parcours	Poursuite dans le parcours choisi en 2ème année
L1 Filière CPGE ECG  ou  L1 Filière CPGE ECT	UFR Temps & Territoires	L2 Géographie et aménagement <i>Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie</i>	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires <i>Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie</i>
		L2 Géographie et aménagement / histoire – <i>Licence Bi - disciplinaire</i> <i>Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie</i>	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires – histoire <i>Licence Bi - disciplinaire</i> <i>Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie</i>
		L2 Histoire	L3 Histoire
		L2 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi -disciplinaire</i>	L3 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi -disciplinaire</i>
	UFR ASSP	L2 Sociologie	L3 Sociologie
		L2 Sciences sociales / Économie et gestion <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / Économie et gestion <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
		L2 Sciences sociales / Géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i> <i>Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie</i>	L3 Sciences sociales / Géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i> <i>Seulement pour les étudiants qui ont suivi l'option géographie</i>
		L2 Sciences sociales / Histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / Histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
	UFR SEG	L2 Économie et Gestion	L3 Économie et Gestion
	UFR FJVD	L2 Administration économique et sociale	L3 Administration économique et sociale / droit et gestion des entreprises <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
			L3 Administration économique et sociale / économie et management des entreprises <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
			L3 Administration économique et sociale / marketing et commerce international <i>Licence Bi-disciplinaire</i>

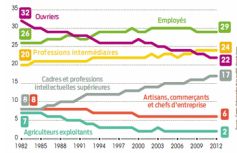
L'intégralité de l'offre de formation est accessible sur la page : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/nos-formations>  
 Modalités de candidature : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/candidatures>



**UNIVERSITÉ LYON 3**

<b>Filière B/L :</b>	Lettres, Histoire, Géographie et Aménagement, Philosophie, LLCER, LEA	<b>Filières ECE et ECS (ECG) :</b>	Gestion et Management, Histoire, Géographie et Aménagement, LLCER, LEA
----------------------	--	------------------------------------	---





Année scolaire 2025-2026

A conserver

Numéro	Libellé
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chef d'entreprise de 10 salariés et plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Élèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle > 60 ans (sauf retraités)



## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dès la parution de vos résultats dans CYCLADES (notes du bac à fournir avec les autres pièces justificatives) le 7 juillet 2026, vous pourrez renvoyer votre dossier de la manière suivante (pas d'inscription en présentiel)

1) Pour les étudiants boursiers : la demande de logement CROUS (p.6) et la notification provisoire du CROUS

Par mail à l'adresse : [inscription.0690028f@ac-lyon.fr](mailto:inscription.0690028f@ac-lyon.fr)

NB : pour les étudiants non boursiers, une liste de logements de particuliers sera envoyée aux admis une fois leur dossier complet reçu par le lycée ; merci de ne pas diffuser cette liste qui est réservée à nos étudiants.

2) Pour tous les étudiants : le dossier complet signé

par voie postale à l'adresse suivante

LYCÉE DE SAINT-JUST

Secrétariat des Étudiants – Mme ROBERT

21 rue des Farges

69005 LYON

Uniquement en **LETTRE SUIVIE** (recommandé interdit : fermeture estivale du lycée de Saint-Just entre le 15/7 et le 25/8/26 : aucune réception de recommandé possible alors que les lettres suivies nous sont livrées par la poste à la réouverture du lycée). **IMPORTANT** : aucun accusé de réception de votre envoi ne vous sera envoyé. Veuillez effectuer le suivi de votre envoi via la poste uniquement.



## DATES DE RENTRÉE

A vérifier sur le site avant la rentrée

Classes	Dates	Horaires	Accueil Internat	Début de l'emploi du temps
CPGE 1ère année	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2026	8 h 30 (libérés l'après-midi) Pas de Self	Pas d'internat Convention avec le CROUS Voir Secrétariat des Etudiants	Le 2 septembre 2026 à partir de 8 h selon emploi du temps
CPGE 2ème année		8 H Self		Le 1 <sup>er</sup> septembre 2026 à partir de 9 h

N. B. : Restaurant scolaire ouvert à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 uniquement pour les CPGE 2ème année.  
Fonctionnement normal pour tous à compter du 3 septembre 2026